



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 068-18 C

Objet : *RD - Approbation des tarifs d'entrée et de prestation à la patinoire de Buisson Rond à compter du 10 septembre 2018*
Abrogation de la délibération n° 138-16 C du Conseil communautaire du 29 septembre 2016

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi -

Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Mornand à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

- conseillers excusés : 16

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Alain Thieffénat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération **n° 068-18 C**

objet **RD - Approbation des tarifs d'entrée et de prestation à la patinoire de Buisson Rond à compter du 10 septembre 2018**

Abrogation de la délibération n° 138-16 C du Conseil communautaire du 29 septembre 2016

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que les principaux tarifs d'entrée ou prestations sont inchangés depuis 2015, voire 2012 ou 2009 pour certains abonnements ou prestations, un ajustement tarifaire limité aux cours de patinage étant intervenu en 2016.

Dans ce contexte, et en complément des efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement, il est proposé d'appliquer une hausse tarifaire générale mais contenue qui permettra de maintenir un taux de couverture à minima à 36 % des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un positionnement tarifaire favorable et compétitif au regard des pratiques tarifaires constatées dans les autres patinoires voisines.

Tenant compte de l'ensemble de ces requêtes, les tarifs d'entrée à l'unité inchangés depuis 2015 voire 2012, progressent entre 0,20 € et 0,30 € et sont ensuite déclinés pour les abonnements de manière à maintenir une remise équivalente aux tarifs actuels.

Pour les tarifs incluant une prestation, une part du coût du service est intégrée dans le tarif pour ce qui concerne les prestations de type cours de patinage qui progressent ainsi de 0,80 € par cours, ou les prestations liées aux anniversaires en hausse de 1 €.

Une exception concerne les tarifs d'entrée pour les scolaires inchangés depuis 2007 qui, même s'ils incluent la mise à disposition d'un éducateur, n'augmentent que de 0,20 € par entrée, dans un objectif d'intérêt général.

Pour information, le coût usager 2017 de la patinoire de Buisson Rond (toutes catégories d'usagers confondues) est de 7,92 € et la recette moyenne par usager (toutes catégories d'usagers confondues) est de 2,64 €.

La nouvelle grille tarifaire jointe sera applicable à compter du 10 septembre 2018.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 0138-16 C du Conseil communautaire du 29 septembre 2016,

Vu l'avis de la commission chargée des équipements collectifs du 6 avril 2018,

Vu l'avis de la CCSPL thématique « équipements collectifs d'agglomération » du 26 avril 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la délibération n° 138-16 C du Conseil communautaire du 29 septembre 2016,

Article 2 : **approuve** la grille tarifaire d'entrée et de prestation de la patinoire de Buisson Rond jointe en annexe, applicable à compter du 10 septembre 2018.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 068-18 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des tarifs d'entrée et de prestation à la patinoire de Buisson Rond à compter du 10 septembre 2018
Abrogation de la délibération n° 138-16 C du Conseil communautaire du 29 septembre 2016

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Grille tarifaire patinoire;Grille;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20888H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20888H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018